

# PROJET D'AMÉNAGEMENT DEDIE AUX BUS « BUS ENTRE SEINE » SUR LES COMMUNES DE SARTROUVILLE (78), ARGENTEUIL, BEZONS ET CORMEILLES-EN-PARISIS (95)

Vu pour être annexé à

l'arrêté de ce jour  
Cergy-Pontoise, le

31 AOUT 2022

annexe à l'arrêté de DUP  
Le préfet du Val-d'Oise

annexe 4 – exposé des motifs et considérations justifiant de l'utilité publique du projet

(article L. 126-1 du code de l'environnement)

*Philippe Court*

Pour le Préfet des Yvelines  
et par délégation  
Le chef de bureau  
*Yveline*

## Préambule Philippe COURT

La présente annexe expose les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique du projet d'aménagement dédié aux bus « Bus Entre Seine » sur les communes de Sartrouville (78), Argenteuil, Bezons et Cormeilles-en-Parisis (95).

Elle relève des dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement qui dispose que : « *Lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages a fait l'objet d'une enquête publique en application du chapitre III du présent titre, l'autorité de l'État ou l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public responsable du projet se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.* »

L'exposé ci-après reprend les éléments essentiels figurant au dossier soumis à l'enquête publique, auquel il ne saurait en aucun cas se substituer.

En tant que de besoin, il conviendra de se reporter à ce dossier afin de qualifier plus complètement le caractère d'utilité publique du projet.

## 1. Présentation du projet

Le projet Bus Entre Seine prévoit la mise en œuvre d'aménagements en faveur des bus sur le territoire des communes d'Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis et Sartrouville.

La maîtrise d'ouvrage du projet est portée par Ile-de-France Mobilités.

Le projet Bus Entre Seine vise à améliorer les performances du réseau de bus et les conditions de déplacements des voyageurs, par des aménagements adaptés au territoire. Il comprend deux volets distincts et complémentaires :

- des voies dédiées aux bus : entre la gare d'Argenteuil, le Pont de Bezons, le quartier des Indes (Sartrouville) et le boulevard du Parisis (Cormeille-en-Parisis). Elles permettront d'améliorer significativement l'efficacité des lignes de bus, en les affranchissant des aléas de la circulation. Ces voies dédiées s'accompagnent de la mise en œuvre d'un itinéraire cyclable tout au long du tracé et d'une requalification des espaces publics
- des mesures d'accompagnement permettant d'optimiser les temps de parcours, la régularité et la lisibilité des lignes de bus dans la circulation générale, vers les gares de Cormeilles-en-Parisis et Sartrouville. Elles comprennent la priorité aux feux et l'aménagement des principales stations. Les impacts des mesures d'accompagnement sont limités, elles ne nécessitent pas d'acquisitions foncières ni de réaménagements de la voirie de façade à façade.

Le projet Bus Entre Seine renforcerait ainsi la régularité des lignes et réduirait les temps de trajets. Il permettrait ainsi d'améliorer les conditions de rabattement vers le réseau structurant (train, RER, tramway).

La ligne 272 (Gare d'Argenteuil – Sartrouville RER) et la ligne 3 (Pont de Bezons – Gare de Cormeilles-en-Parisis) sont concernées sur la totalité de leur itinéraire, bénéficiant ainsi d'un haut niveau de service.

D'autres lignes de bus pourront bénéficier des aménagements (lignes 2, 4, 6, 8, 9, 34, 140, 262, 340, H). L'itinéraire de certaines lignes sera restructuré de façon à profiter de manière optimale des nouveaux aménagements.

L'aménagement de voies dédiées aux bus s'accompagnera d'une requalification des espaces publics, avec notamment des aménagements favorisant les modes doux (aménagements cyclables continus, trottoirs qualitatifs) et des aménagements paysagers, pour un meilleur cadre de vie.

## **2. Caractère d'utilité publique du projet**

Le projet Bus Entre Seine desservira des secteurs denses en habitations et emplois, ainsi que les nombreuses activités d'un territoire dynamique et en mutation avec un fort développement urbain.

Le projet a vocation à améliorer les performances du réseau de bus et les conditions de déplacements des voyageurs par des aménagements adaptés au territoire. Il constituera un axe structurant de ce territoire situé entre deux bras de la Seine, permettant de desservir finement leurs quartiers et de les relier au réseau structurant de transports en commun francilien via des correspondances sur le RER A, les transiliens J et L, le tramway T2. La ligne 272 (Gare d'Argenteuil – Sartrouville RER) et la ligne 3 (Pont de Bezons – Gare de Cormeilles-en-Parisis) sont concernées sur la totalité de leur itinéraire, bénéficiant ainsi d'un haut niveau de service.

Le projet s'inscrit dans une démarche de renforcement de la régularité des lignes et de réduction des temps de trajets. Il permettra ainsi d'améliorer les conditions de rabattement vers le réseau structurant (train, RER, tramway).

Le projet vise à la facilitation des déplacements sur le territoire en améliorant le fonctionnement des lignes de bus (régularité, fiabilité, réduction des temps de trajet) et en accompagnant le développement des modes actifs. Il prévoit une requalification des espaces publics, avec notamment la mise en place d'un itinéraire cyclable et de trottoirs qualitatifs tout au long du tracé des voies dédiées et des aménagements paysagers pour un meilleur cadre de vie.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le projet revêt un caractère d'intérêt général.

Ce caractère d'utilité publique impose que le projet soit mis en œuvre dans le respect des mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ses effets sur l'environnement et de mise en place du dispositif de suivi de ces mesures, telles que prévues par le dossier d'étude d'impact.